



MARS 2025

## INFORMATION MUNICIPALE



---

### COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Comme nous l'avons déjà évoqué, **les collectes en porte à porte et en bacs vont être remplacées par des points d'apports volontaires avec des colonnes aériennes ou semi-enterrées.**

Les dernières collectes auront lieu :

- **jeudi 3 avril pour les sacs (et bacs) noirs**
- **lundi 31 mars pour les bacs des sacs jaunes**

Vous trouverez, joint à cette information municipale, un courrier de la Communauté de Communes précisant les raisons de ces changements ainsi que les **emplacements des différents points d'apports volontaires installés sur la commune.**

Nous vous remercions de suivre ces nouvelles consignes et de déposer vos déchets dans les colonnes prévues à cet effet. **Aucun sac ni aucune poubelle en plastique (jaune ou noir) ne doivent être déposés devant chez soi ou sur la voie publique.**

**Le local du village sera fermé**, les poubelles seront à déposer à l'angle de la rue du pavé et de la rue des balcons, en attendant un site plus approprié.

---

### FÊTE DES CLASSES EN 5

Les conscrits des classes en 5 vous attendent nombreux **dimanche 4 mai prochain** pour célébrer avec eux la fête des classes.

Le verre de l'amitié sera servi devant la salle du cinéma.

---

### COMMÉMORATION DU 8 MAI

**Le dimanche 4 mai**, après la messe des classes en 5, aux alentours de 10h45, vous êtes invités au monument aux morts pour la commémoration du 8 mai.

**Le verre de l'amitié sera offert par la municipalité à l'issue de la cérémonie, à la salle du cinéma.**

---

### JOURNÉE PORTES OUVERTES À L'ÉCOLE PUBLIQUE

L'équipe enseignante vous invite à la journée portes ouvertes de l'école publique le **vendredi 18 avril de 17h à 19h.**

---

---

# BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

## Qu'est-ce qui s'est passé à la bibliothèque :

Tout au long du mois de mars, nous avons eu le plaisir d'accueillir l'exposition de Caroline D'AUZERS-BAZINET. Le vernissage, qui s'est tenu le samedi 8 mars à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, a été un beau moment de partage. Vous étiez au rendez-vous, et Caroline a pu vous faire découvrir son univers avec passion.

## A vos agendas !

**Accueil des classes** : lors de leur prochaine visite à la bibliothèque, les élèves de l'école de Haute-Rivoire voteront pour leur livre préféré dans le cadre du prix littéraire du réseau Commonly, **Les P'tits D'Monts**.

Un moment clé avant la grande fête de clôture, qui se tiendra **le 24 mai à la salle polyvalente de St Laurent de Chamousset**. Venez en famille profiter d'un après-midi festif, de 14h à 17h, avec des ateliers créatifs autour des livres jeunesse, un spectacle et, bien sûr, l'annonce tant attendue du lauréat !



## **Ateliers créatifs : les mercredis 23 et 30 avril, place à la créativité !**

Les ateliers créatifs attendent les enfants **à partir de 5 ans**. Un moment de partage, d'imagination et de fun garanti ! N'hésitez pas à les inscrire pour qu'ils profitent de cette belle expérience.

Réservation au 04 74 26 31 61 ou [bibliohauterivoire@gmail.com](mailto:bibliohauterivoire@gmail.com).

*Bibliothèque municipale de Haute-Rivoire, 20 passage de la mairie. Entrée par l'escalier ou l'ascenseur extérieur de la mairie. 04 74 26 31 61. Horaires d'ouvertures : lundi 16h-18h / mercredi 15h-18h / jeudi 15h-17h / samedi 9h30-12h.*

---

## CCAS - REPAS DES SENIORS

Le repas des seniors, aura lieu **mercredi 4 juin à 12h à la salle Pierre Delage**.

Ce repas est offert à toutes les personnes **âgées de 65 ans et plus**. Les conjoints / conjointes qui n'ont pas atteint l'âge, peuvent bien sûr participer, en payant leur repas.

Vous avez dû recevoir une invitation avec cette information municipale. Si ce n'est pas le cas, veuillez contacter **Pascale GERIN au 06-82-24-91-49**.

---

## OUVERTURE D'UNE MICRO-CRÈCHE

**"Les 3 petits chats" ouvrira ses portes en août ou septembre 2025.**

Cette nouvelle micro-crèche occupera les locaux de la commune situés "rue de rampôt" et accueillera les enfants dans un bâtiment neuf et dédié à l'accueil des tout-petits.

**Vous pouvez d'ores et déjà prendre contact avec Corinne au 06-89-68-52-68 / [corinne3petitschats@gmail.com](mailto:corinne3petitschats@gmail.com).**



# AUTORISATIONS D'URBANISME

La plupart des travaux que vous effectuez chez vous, sont soumis à une autorisation d'urbanisme. Nous vous invitons à regarder ce document qui vous aidera à savoir si votre projet nécessite ou pas une autorisation.

Si vous avez le moindre doute, n'hésitez pas à contacter la mairie qui vous orientera sur les démarches à effectuer.

## Quelles autorisations, pour quels travaux ?

**TOIT**  
Tuiles (réfection de toiture) : **DP**  
Auvent, préau  
• < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité  
• < 20 m<sup>2</sup> : **DP**  
• > 20 m<sup>2</sup> : **PC**  
Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation  
• < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti  
• < 20 m<sup>2</sup> : **DP**

**PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX :**  
**DP**

**FAÇADE, RAVALEMENT :** **DP**

**CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIEURES :** **DP**

**TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)**  
• Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité  
• Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité  
• Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m<sup>2</sup> : **DP**  
• Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m<sup>2</sup> : **PC**

**GARAGE**  
• < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité  
• < 20 m<sup>2</sup> : **DP**  
• > 20 m<sup>2</sup> : **PC**  
• Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : **DP**

**PISCINE**  
• < 10 m<sup>2</sup>, non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité  
• < 100 m<sup>2</sup> ouverte : **DP**  
• < 100 m<sup>2</sup> avec couverture < 1,80 m de haut : **DP**  
• > 100 m<sup>2</sup> et/ou de haut et/ou local technique > 20 m<sup>2</sup> : **PC**

**MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE**  
**DP**

**PORTAIL**  
**DP**

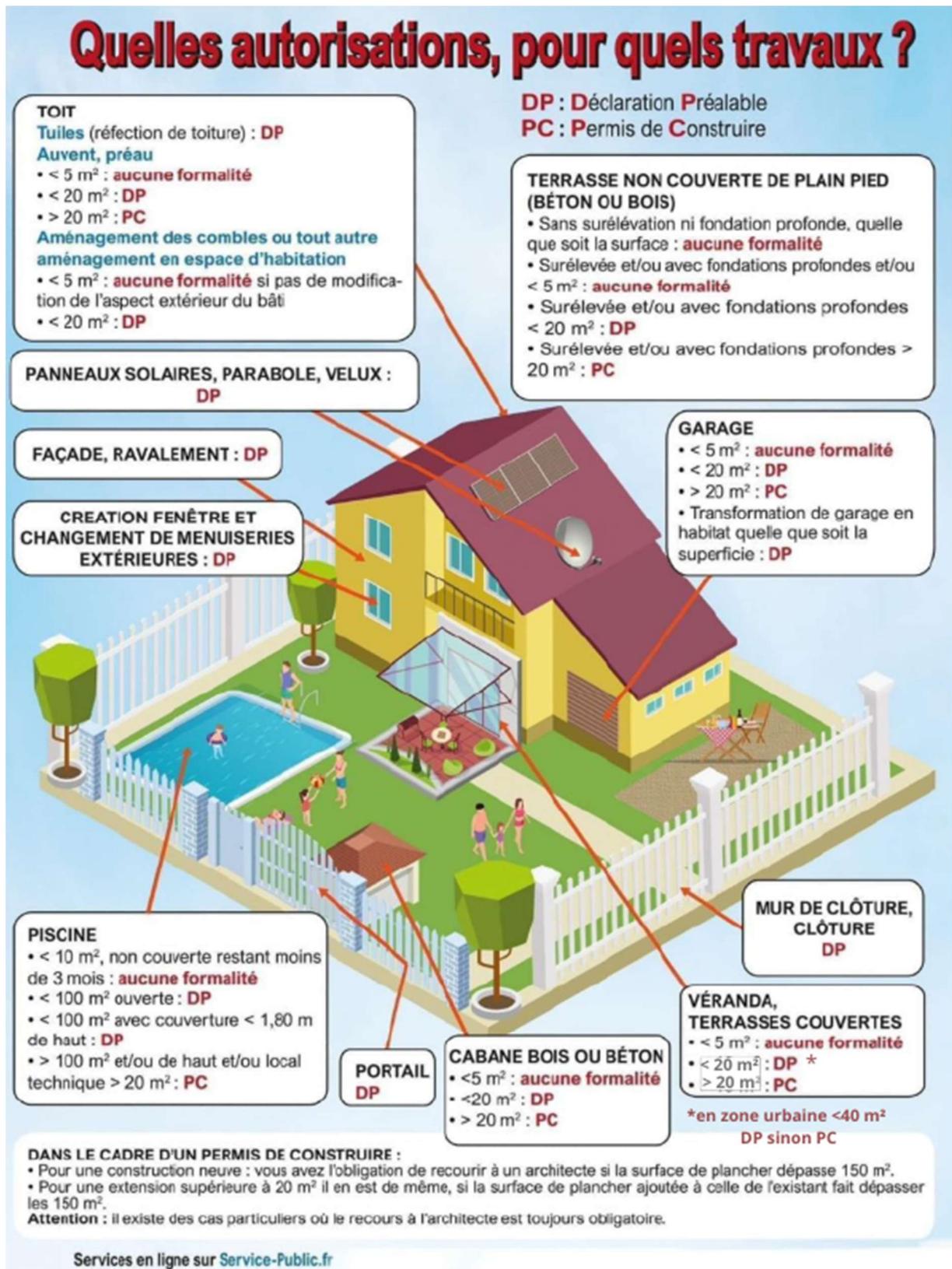
**CABANE BOIS OU BÉTON**  
• < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité  
• < 20 m<sup>2</sup> : **DP**  
• > 20 m<sup>2</sup> : **PC**

**VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES**  
• < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité  
• < 20 m<sup>2</sup> : **DP** \*  
• > 20 m<sup>2</sup> : **PC**

\*en zone urbaine < 40 m<sup>2</sup>  
**DP** sinon **PC**

**DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :**  
• Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m<sup>2</sup>.  
• Pour une extension supérieure à 20 m<sup>2</sup> il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m<sup>2</sup>.  
**Attention :** il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Services en ligne sur [Service-Public.fr](http://Service-Public.fr)



---

# BALADES ET RÈGLES À RESPECTER

Nos sentiers sont très utilisés par les marcheurs, vététistes, cavaliers.

Afin que la cohabitation se passe au mieux avec les riverains et exploitants agricoles, nous demandons à chacun de **respecter quelques règles simples** :

- **tenir son animal en laisse, ou fermé près des habitations,**
- **respecter les aménagements comme les clôtures ou barrières et les refermer si elles doivent l'être après votre passage.**

---

## SITE DE COMPOSTAGE COLLECTIF

**Le compostage collectif, une solution en libre accès dans votre commune !**

Depuis 2024, la CCMDL (Communauté de Communes des Monts du Lyonnais) déploie des sites de compostages collectifs.

Un site de compostage partagé est un équipement collectif géré par des bénévoles, permettant de composter à l'échelle d'un quartier, village ou immeuble.

Il comprend trois bacs :

- 1 pour les déchets de cuisine,
- 1 pour la matière sèche (copeaux de bois, feuilles mortes),
- 1 pour la maturation du compost.

**Des référents assurent le bon fonctionnement du site, accompagnés par la CCMDL qui leur fournit formation et matériel.**

Chaque utilisateur reçoit un seau pour transporter ses biodéchets.

Un bon usage permet de réduire ses déchets et de récupérer du compost gratuitement pour ses plantes ou jardin.

**Si vous êtes intéressés pour devenir "réfèrent" du site de compostage partagé qui sera installé à Haute-Rivoire, près de l'école publique, vous pouvez contacter Maud CHOLLET (CCMDL) 06-81-62-174-01 / [gestion-dechets@cc-mdl.fr](mailto:gestion-dechets@cc-mdl.fr).**

---

## FRELONS ASIATIQUES

La Communauté de Communes des Monts du Lyonnais participe à la lutte contre le frelon asiatique en mettant à disposition des communes des pièges spécifiques à la capture des fondatrices. Ces pièges sont à installer au printemps. Chaque commune a un référent, chargé de constituer une équipe de piégeurs.

**Vous êtes détenteurs de ruches, ou simplement intéressés pour vous investir dans la lutte contre ce fléau ?** N'hésitez pas à contacter **Sandrine ORRY au 06 10 84 28 92**, référente et apicultrice sur notre commune, et "animatrice frelons" du groupement de défense sanitaire 69 pour la Communauté de Communes.

---

## ÉTAT CIVIL

### NAISSANCE :

- Haillie LOMBARD SAVRY née le 4 février  
**Toutes nos félicitations aux parents.**

### MARIAGE :

- MILAN Johan et PASQUIER Charlotte le 18 janvier  
**Toutes nos félicitations aux jeunes mariés.**

### DÉCÈS :

- MURIGNEUX Juliette décédée le 1er janvier à l'âge de 98 ans
- VENET Juliette décédée le 8 janvier à l'âge de 94 ans
- SCHMITT Brigitte décédée le 8 janvier à l'âge de 58 ans
- COQUARD Claudia décédée le 21 janvier à l'âge de 86 ans
- MACHABERT Christian décédé le 21 janvier à l'âge de 69 ans
- CHERRIER Suzanne décédée le 6 février à l'âge de 96 ans
- COTTANCIN Roseline décédée le 12 février à l'âge de 66 ans
- VENET André décédé le 12 février à l'âge de 95 ans
- GOUTTE Germaine décédée le 18 février à l'âge de 96 ans

**Toutes nos condoléances aux familles.**